



COMMISSION ELECTORALE
Réunion du JEUDI 8 OCTOBRE 2020
P.V. N° 1



Président : M. SAVOUREUX Alain

Secrétaire : M. VIDAL Claude

Présents : MM GAYRAL René, LANDETE Jean-Claude, SOULIE Gérard

Excusés : MM GARIBAL Didier, RIGAL Francis

.....

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relative à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité Directeur et de toutes autres élections organisées au sein du District.

Elle est composée de cinq (5) membres au minimum nommés par le Comité Directeur, dont une majorité de personnes qualifiées, ces membres ne pouvant être candidats aux instances dirigeantes de la FFF, d'une Ligue ou d'un District.

Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus.

Elle a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;
- Accéder à tout moment au bureau de vote ;
- Adresser au comité de direction tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires ;
- Se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- Exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

.....

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales valablement réunie a procédé à l'ouverture des enveloppes et examiné la recevabilité des candidatures pour l'élection du Comité Directeur par l'Assemblée Générale du 6 novembre 2020.

.....

La Commission passe à la vérification des deux listes candidates reçues par lettres recommandées avec Accusé de Réception, dont la date limite d'envoi était fixée au 05 octobre 2020.

Liste portée par M. Arnaud DELPAL

| | |
|----------------------|-----------------------|
| Président : | DELPAL Arnaud |
| Président Délégué : | LEMOURIER Jean-Michel |
| Vice Président : | PLENECASSAGNE Franck |
| Secrétaire Général : | CHAOMLEFFEL Aline |
| Trésorier Général : | CUSSAC Christian |
| Secrétaire Adjoint : | BARNIER Serge |

Trésorier Général Adjoint : JEAY Nicolas
Arbitre : BLANC Christophe
Educateur : TREBOSC Cyril
Femme : VIARGUES BRAVO Stéphanie
Médecin : MAVIEL Patrick
Membres : BEL Patrick
BESSIERE Jean-Marc
BOUYSSOU Roger
CABOT René
CAUMES Jean-Louis
CLOT Pierre
DEBANC Bernard
LATAPIE BOULOC Béatrice
LUBAN Eric
PEDROSA Eric
POUX Christian
SALOMON Patrick

Les conditions générales d'éligibilité aux Statuts du District étant requises pour cette liste :

La liste candidate a été envoyée dans les délais et comporte 23 membres
Chaque membre est majeur et licencié depuis au moins 6 mois
Chaque membre a déclaré ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation faisant obstacle à son inscription sur les listes électorales
Les justificatifs nécessaires pour la qualité d'Educateur – d'Arbitre et Médecin ont été fournis.

La Commission jugeant en premier et dernier ressort déclare la liste ci-dessus recevable pour l'élection au Comité Directeur du District Aveyron Football du 6 novembre 2020.

.....

Liste portée par M. Pierre BOURDET

Président : BOURDET Pierre
Président Délégué : PASSENEAU Grégory
Vice Président : ABAD Christelle
Secrétaire Général : ANSELMY Jean-Marc
Trésorier Général : PRADALIER Damien
Secrétaire Adjoint : BELET Michel
Trésorier Général Adjoint : BORG Bernard
Arbitre : CAMPREDON Didier
Educateur : DANGLES Joris
Femme : BOURDONCLE Géraldine
Médecin : MEINNIER Philippe
Membres : MARITAN Patrick
BIROT Alexandre
MAZET HORTELANO Karine
DALMON André
COURDERC Alexandre
GRIALOU Lilian
MATHA Benoît
ROUX Claude
GUITARD Marc
REGIS Vincent
TREMOLET Laurent
FABRE Lilian

Les conditions générales et particulières d'éligibilité sont jugées recevables à l'exception du représentant des Arbitres.

Un justificatif du titre d'Arbitre Honoraire manquant au dossier doit parvenir à la Commission avant le **LUNDI 12 OCTOBRE 2020 14H00**.

.....

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales juge en premier et dernier ressort.

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Judiciaire, dans un délai de 5 ans à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire du Comité National Olympique et Sportif Français, en vue d'une procédure de conciliation, dans un délai de 15 jours, à compter de la notification de la décision contestée, dans le respect des dispositions des Articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du Sport.

.....

**ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT AVEYRON FOOTBALL POUR
L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE FOOTBALL OCCITANIE**

Le nombre de délégués représentant les Clubs de District est le suivant :

10 membres pour les Districts dont le nombre de licenciés est supérieur ou égal à 15 000
5 membres pour les Districts dont le nombre de licenciés est inférieur à 15 000

La délégation de 5 membres élue par l'Assemblée Générale du District, doit être composée au minimum de 2 dirigeants de Club n'appartenant pas au Comité de Direction du District.

Les autres membres de cette délégation sont des membres élus du Comité de Direction du District.

Un nombre si possible identique de membres suppléants devra aussi être élu par l'Assemblée Générale du District.

.....

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales valablement réunie a procédé à l'ouverture des enveloppes et examiné la recevabilité des candidatures pour l'élection de la délégation du District Aveyron Football par l'Assemblée Générale du 6 novembre 2020 pour l'Assemblée Générale de la Ligue Football Occitanie.

La Commission passe à la vérification des candidatures individuelles reçues par lettres recommandées avec Accusé de Réception, dont la date limite d'envoi était fixée au 05 octobre 2020.

DEBANC Bernard
CHAOMLEFFEL Aline
CLOT Pierre
LATAPIE BOULOC Béatrice
LEMOURIER Jean-Michel
WILFRID Loïc
PONS Michel
TRIADOU Eric
PALOUS COURTIAL Bernard
PASSENEAU Grégory
PRADALIER Damien
ROUX Claude
TREMOLET Laurent

Après étude des candidatures, les conditions d'éligibilité définies à l'Articles 13-2 des Statuts du District Aveyron Football étant remplies, la Commission, jugeant en premier et dernier ressort déclare l'ensemble des candidatures ci-dessus recevable pour l'élection de la délégation du District Aveyron Football pour l'Assemblée Générale de la Ligue de Football d'Occitanie .

.....

En raison des conditions sanitaires actuelles, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales propose au Comité Directeur le vote électronique pour l'élection du Comité de Direction du District Aveyron Football ainsi que pour celle des délégués du District Aveyron Football pour l'Assemblée Générale de la Ligue Football Occitanie.

.....

Le Président,
Alain SAVOUREUX

Le Secrétaire,
Claude VIDAL